

La consommation de soins courants de médecins généralistes et spécialistes en ville s'élève respectivement à 10,8 et 14,2 milliards d'euros en 2022. Après un fort rebond de l'activité des médecins en 2021, les dépenses de soins de médecins ralentissent mais poursuivent leur progression : elles augmentent de 3,8 % pour les généralistes et de 4,1 % pour les spécialistes en 2022.

En 2022, l'effectif des médecins généralistes sur le territoire continue de diminuer et passe sous la barre des 100 000 pour la première fois en dix ans.

Le taux de reste à charge des ménages est globalement plus bas pour les médecins généralistes que pour les spécialistes. En 2022, la part prise en charge par les ménages augmente de 0,3 point pour les dépenses de généralistes et de 0,2 point pour les spécialistes.

La consommation de soins courants de médecins généralistes et spécialistes en hausse

La consommation de soins courants de médecins généralistes retrouve son niveau d'avant la crise

La consommation de soins courants de médecins généralistes en ville¹ (en cabinets libéraux ou en dispensaires, hors cliniques privées, dans une acceptation large comprenant l'ensemble des rémunérations forfaitaires et des prises en charge de cotisations sociales par l'Assurance maladie) s'élève, en 2022, à 10,8 milliards d'euros, soit 4,6 % de la consommation de soins et de biens médicaux (*tableau 1*). Les soins de médecins généralistes accélèrent en 2022 (+3,8 % en valeur, après +2,7 % en 2021).

En 2021, le rebond de l'activité des médecins généralistes (+4,3 % en volume) n'avait pas totalement compensé la forte baisse liée à la crise sanitaire (-5,3 % en 2020) [*graphique 1*]. En 2022, la croissance des soins en volume reste dynamique (+3,3 %). Le volume de soins courants de médecins généralistes dépasse ainsi, en 2022, le niveau atteint en 2019 avant la crise sanitaire (*graphique 2*). Le prix des soins courants de médecins généralistes rebondit en 2022 (+0,5 % après -1,6 %, un recul qui

s'expliquait par la fin de dispositif d'indemnisation pour perte d'activité² [DIPA]), contribuant également à l'accélération de la croissance des soins en valeur.

La consommation de soins de médecins spécialistes ralentit en 2022

La consommation de soins courants de médecins spécialistes en ville (en cabinets libéraux ou en dispensaires, hors cliniques privées, dans son acceptation large) s'élève à 14,2 milliards d'euros en 2022, soit 6,0 % de la consommation de soins et de biens médicaux. Après un très fort rebond en 2021, les soins de spécialistes continuent de progresser mais plus modérément en 2022 (+4,1 % en valeur, après +9,8 %).

Contrairement aux médecins généralistes, le niveau d'activité des spécialistes en volume dépasse son niveau d'avant crise dès 2021 sous l'effet d'un bond des actes techniques (+14,1 % en valeur en 2021 après -5,7 % en 2020) [*graphique 2*]. En 2022, le volume de soins courants des spécialistes ralentit mécaniquement (+2,3 % après +11,4 % en 2021) [*graphique 1*]. Comme pour les généralistes, les prix des soins de médecins spécialistes rebondissent en 2022 (+1,8 % après -1,4 %, lié à la fin du DIPA). Ce redémarrage des prix atténue le ralentissement de la consommation de soins en valeur.

¹ Depuis l'édition 2022, le périmètre des soins de médecins dans les comptes de la santé a été révisé (*voir annexe 2*) afin de se conformer aux définitions internationales. Les prises en charge de cotisations par l'Assurance maladie et le dispositif d'aide à la perte d'activité sont à présent inclus dans l'agrégat des soins courants infirmiers au sein de la CSBM.

À l'inverse, les soins de prévention (injection de vaccin contre le Covid-19) en sont exclus et comptabilisés dans

le poste « Prévention » de la dépense courante de santé (DCS). Ces dépenses sont présentées dans le tableau 4.

² Les montants versés en 2020 au titre du DIPA sont comptabilisés comme un pur effet prix. L'extinction du dispositif en 2021 induit donc, toutes choses égales par ailleurs, un recul des prix des soins des professionnels de santé.

Tableau 1 Consommation de soins courants de médecins généralistes et spécialistes en ville

En millions d'euros

a. Médecins généralistes

	2012	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Soins courants	9 509	10 233	10 415	10 525	10 169	10 438	10 835
Honoraires	8 597	9 172	8 463	8 401	7 756	8 097	8 285
Contrats et assimilés ¹	378	477	1 390	1 540	1 668	1 780	1 932
Prise en charge des cotisations	535	585	562	584	569	559	618
DIPA ²					176	4	0
Évolution (en %)	0,7	0,7	1,8	1,1	-3,4	2,7	3,8
Prix (en %)	0,5	4,9	2,9	0,0	2,0	-1,6	0,5
Volume (en %)	0,2	-4,0	-1,1	1,1	-5,3	4,3	3,3

b. Médecins spécialistes

	2012	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Soins courants	10 751	12 132	12 380	12 789	12 416	13 632	14 197
Honoraires	10 089	11 493	11 759	12 093	11 397	12 855	13 285
Contrats et assimilés ¹	103	48	62	99	144	190	267
Prise en charge des cotisations	559	592	558	597	589	578	642
DIPA ²					287	9	3
Évolution (en %)	0,9	2,4	2,0	3,3	-2,9	9,8	4,1
Prix (en %)	0,5	1,4	1,9	1,0	3,1	-1,4	1,8
Volume (en %)	0,4	0,9	0,1	2,3	-5,9	11,4	2,3

1. Ce poste comprend les rémunérations liées aux contrats, les dépenses forfaitaires, les aides liées à la télétransmission ainsi que forfait patientèle médecin traitant (FPMT).

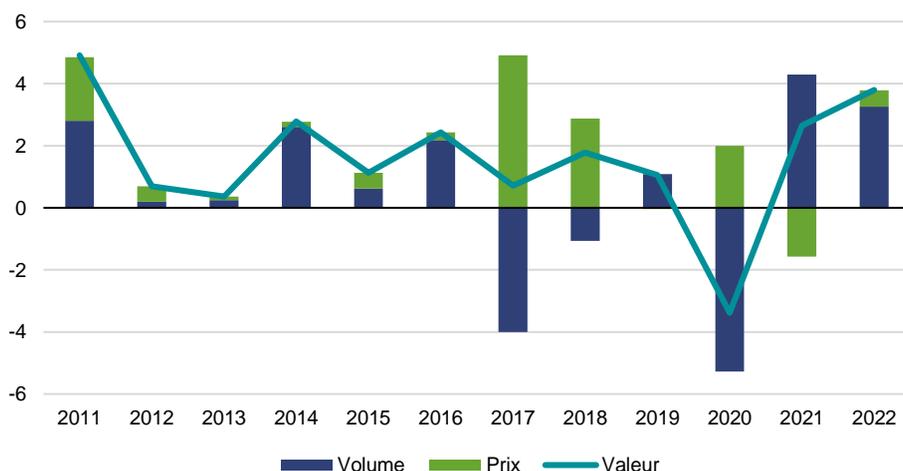
2. Dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (fiche 2).

Lecture > En 2022, la consommation de soins de médecins spécialistes en ville s'élève à 14 197 millions d'euros, dont 267 millions d'euros de contrats et assimilés versés par la Sécurité sociale et 642 millions d'euros de prise en charge des cotisations sociales par l'Assurance maladie.

Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour les indices des prix à la consommation.

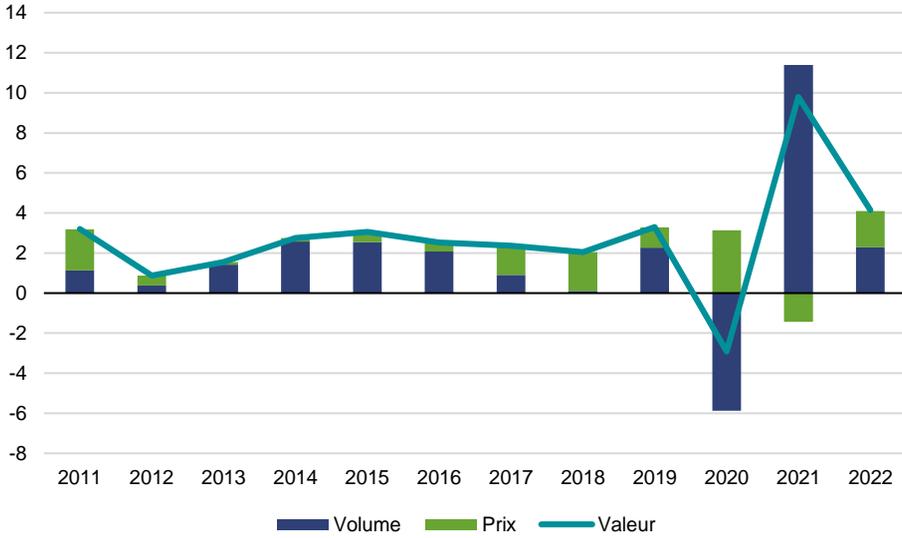
Graphique 1 Évolution de la consommation des soins de médecins**a. Médecins généralistes**

En %



b. Médecins spécialistes

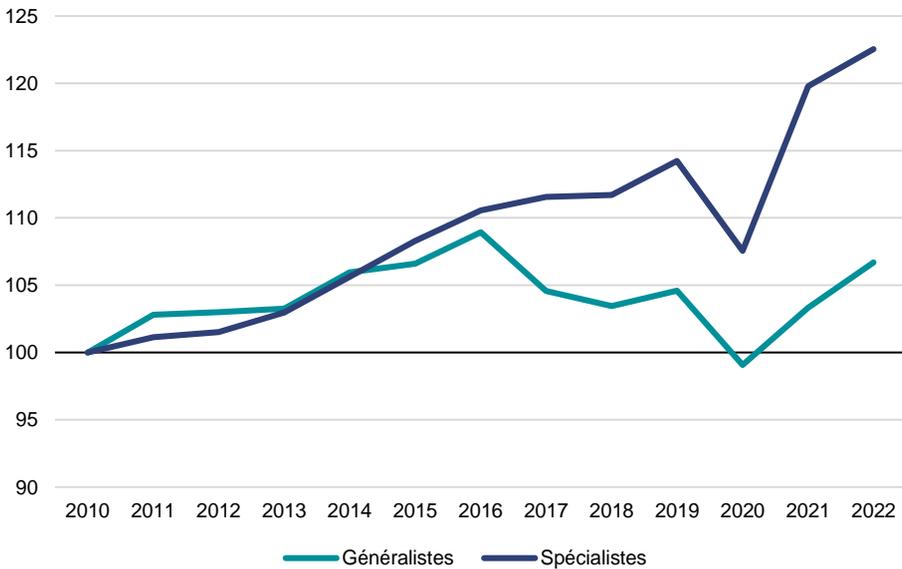
En %



Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour les indices des prix à la consommation.

Graphique 2 Les soins de médecins en volume

Niveau – Base 100 en 2010



Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour les indices des prix à la consommation.

Une structure de la dépense très différente entre médecins généralistes et spécialistes

Pour les médecins généralistes, les honoraires versés au titre de la consultation (hors téléconsultation) et des visites constituent la plus grande part de la consommation de soins (68,1 % en 2022) [graphique 3]. Viennent ensuite les contrats et forfaits (17,8 %), les prises en charge de cotisations (5,7 %), les actes techniques (5,6 %) et les téléconsultations (2,7 %).

La part des consultations et des visites recule ces dernières années au profit des contrats. La rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) pour les médecins généralistes s'élève ainsi à 733 millions d'euros en 2022, contre 263 millions d'euros, cinq ans auparavant, en 2017. Le forfait patientèle médecin traitant (FPMT) représente une enveloppe de 897 millions d'euros en 2022, versés aux médecins généralistes (contre 902 millions en 2021). Néanmoins, les consultations demeurent, en 2022, les premiers contributeurs à la croissance des dépenses des médecins généralistes (+2,8 points), suivies des contrats et forfaits (+1,5 point). Après avoir fortement progressé en 2020 lors de la crise sanitaire, la part des téléconsultations baisse de nouveau légèrement mais semble se stabiliser en 2022 (2,7 % après 2,9 % en 2021).

Alors que les consultations constituent la principale composante des dépenses pour les médecins généralistes, ce sont les actes techniques qui constituent la plus grande partie de la dépense de médecins spécialistes : 64,6 % du total en 2022, contre 20,8 % pour les consultations.

La part des actes techniques n'a cessé d'augmenter depuis dix ans (+2 points par rapport à 2012) au détriment des consultations. Les actes techniques constituent, en 2022, le principal contributeur à la croissance des dépenses de soins de médecins spécialistes.

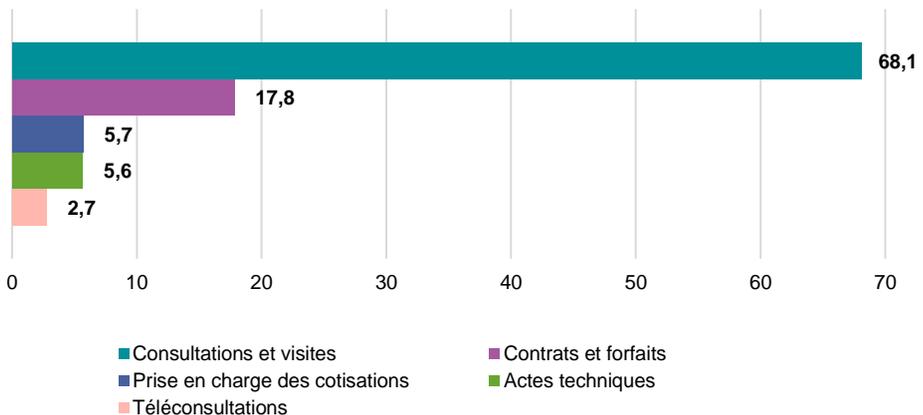
Bien qu'ils représentent moins de 2 % du total, les contrats et forfaits augmentent d'un peu plus de 40 % en 2022, contribuant ainsi à hauteur de 0,6 point à la croissance des soins de spécialistes. Ces dépenses englobent la rémunération sur objectif de santé publique (ROSP), le forfait patientèle médecin traitant (8 millions d'euros en 2022 comme en 2021), ainsi que les permanences de soins et autres contrats. Ces rémunérations progressent sous l'effet du développement de la ROSP (168 millions d'euros en 2022 après 138 millions d'euros en 2021), mais aussi de la montée en charge des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) [financement à hauteur de 55 millions d'euros en 2022 après 13 millions d'euros en 2021] (tableau 2).

En 2022, la ROSP augmente la rémunération moyenne des médecins spécialistes, tandis que celle-ci est globalement stable pour les médecins généralistes.

Graphique 3 Structure de la dépense de soins courants des médecins en 2022

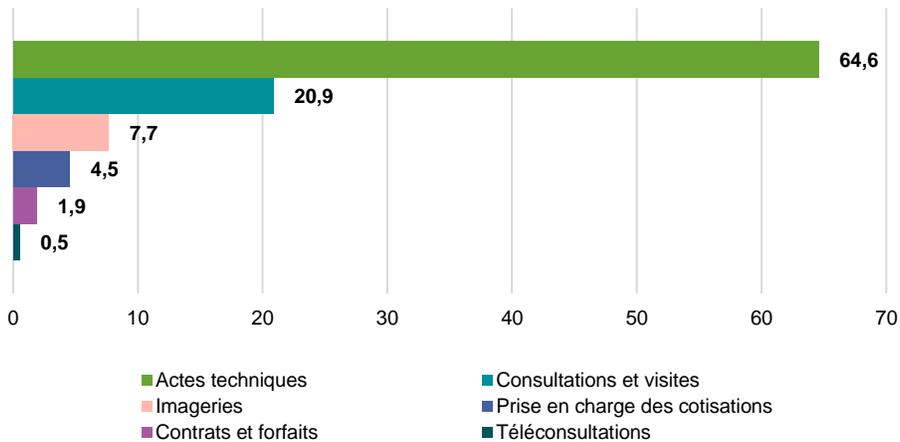
a. Médecins généralistes

En %



b. Médecins spécialistes

En %



Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 2 Montants des contrats et assimilés en 2022

En millions d'euros

	Médecins généralistes	Médecins spécialistes
Contrats et assimilés	1 932	267
FPMT – Forfait patientèle médecin traitant	897	8
ROSP – Rémunération sur objectifs de santé publique	733	168
CPTS – Communautés professionnelles territoriales de santé	30	55
Autres contrats	272	37

Note > Les autres contrats contiennent les incitations à l'implantation dans certaines zones démographiques, certaines dépenses du fonds d'intervention régional (FIR) relatives à la permanence des soins et à l'amélioration de la répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire (mission 3 du FIR) et de dépenses forfaitaires (contraception et maladie sexuellement transmissible).

Source > DREES, comptes de la santé.

Les dépassements d'honoraires de nouveau en baisse chez les généralistes

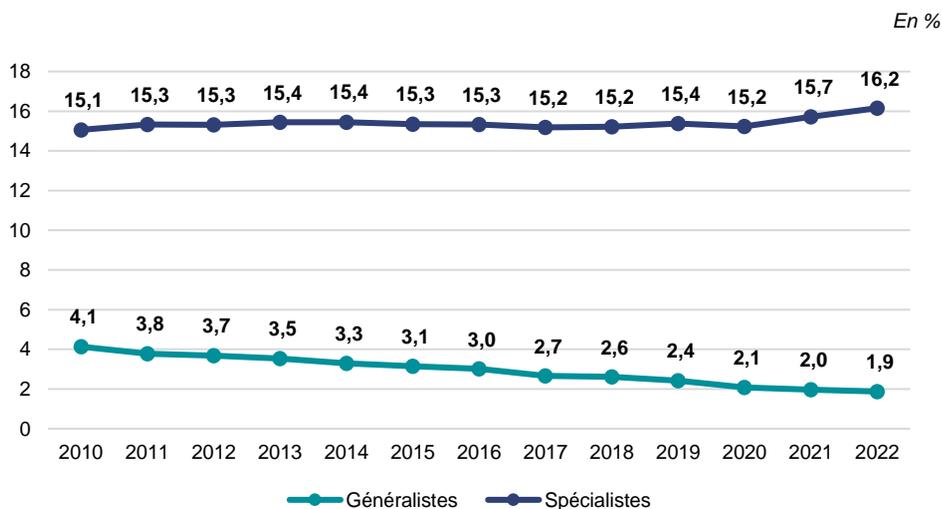
Les dépassements ne représentent qu'une faible part des honoraires des médecins généralistes libéraux (1,9 % en 2022) [graphique 4]. Ils sont en repli depuis plusieurs années sous l'effet du durcissement des conditions d'accès au secteur 2 pour les nouveaux médecins généralistes. Alors que le nombre de généralistes diminue faiblement depuis dix ans (-0,6 % par an en moyenne entre 2012 et 2022¹), le nombre de généralistes en secteur 2 baisse fortement (-7,4 % par an en moyenne entre

2012 et 2022) ; la part de généralistes en secteur 2 est ainsi passée de 10 % à 5 % en dix ans.

À l'inverse, les dépassements d'honoraires continuent de représenter une part importante des honoraires des médecins spécialistes libéraux (16,2 % en 2022). Après une quasi-stabilité de 2011 à 2020 (15,3 % en moyenne sur la période), la part des dépassements augmente depuis trois ans (+0,4 point en 2022 après +0,5 point en 2021). Depuis 2012, le nombre de médecins spécialistes pratiquant des honoraires libres est dynamique (+2,5 % par an en moyenne entre 2012 et 2022, contre +0,2 % pour l'ensemble des spécialistes) : la part des spécialistes pratiquant des honoraires libres est ainsi passée de 42 % à 53 % entre 2012 et 2022.

¹ Le champ retenu recouvre les médecins en activité sur l'année entière. Ce champ ne comprend pas : les médecins installés en cours d'année, les médecins encore

en activité après 65 ans, les médecins qui exercent à l'hôpital à temps plein et les médecins non conventionnés.

Graphique 4 Part des dépassements dans les honoraires des médecins

Lecture > En 2022, les dépassements représentent 16,2 % des honoraires des spécialistes libéraux.

Source > DREES, comptes de la santé.

Des évolutions contrastées des effectifs des médecins en 2022

Au 1^{er} janvier 2022, 228 900 médecins exercent en France, dont 44 % sont généralistes et 56 % spécialistes. La part des généralistes poursuit sa tendance à la baisse (-0,5 point en 2021 après -0,4 point en 2020).

Poursuite de la baisse du nombre de médecins généralistes

Les effectifs de médecins généralistes baissent de nouveau en 2022 (-0,7 % en 2021 en 2022) [tableau 3]. Cette diminution concerne l'ensemble des modes d'exercice des médecins généralistes, mais elle est plus importante pour les médecins en exercice libéral ou mixte. En 2021, les autres salariés (principalement des médecins exerçant en centre de

santé) constituaient le seul mode d'exercice en croissance, mais leur nombre diminue en 2022 (-1,0 % après +0,9 % en 2021). Les départs à la retraite de médecins généralistes ne sont pas compensés par l'arrivée de nouveaux médecins.

Les médecins spécialistes sont de plus en plus nombreux et de plus en plus salariés

Les effectifs de médecins spécialistes augmentent de nouveau en 2022 (+1,3 % après +1,1 % en 2021). Entre 2012 et 2022, leur nombre a progressé de 1,2 % par an en moyenne. En 2022, l'augmentation du nombre de médecins spécialistes est surtout portée par les médecins salariés et en particulier par les médecins hospitaliers (+2,4 %).

Tableau 3 Effectifs de médecins par mode conventionnel

a. Médecins généralistes

	2012	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 21/22 (en %)	Structure 2022 (en %)
Ensemble	101 400	101 800	101 900	101 400	101 400	100 600	99 900	-0,7	100
Salariés hospitaliers	17 000	18 600	19 000	19 200	19 200	19 000	18 900	-0,5	19,0
Libéraux et mixtes	68 900	67 600	67 400	66 800	66 600	65 900	65 500	-0,6	65,5
Autres salariés	15 600	15 500	15 500	15 500	15 500	15 700	15 500	-1,0	15,5

b. Médecins spécialistes

	2012	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 21/22 (en %)	Structure 2022 (en %)
Ensemble	114 500	122 000	123 100	123 700	125 900	127 300	128 900	1,3	100
Salariés hospitaliers	43 900	49 600	50 500	50 800	51 600	52 600	53 900	2,4	41,8
Libéraux et mixtes	59 700	61 000	60 900	60 900	62 000	62 000	62 000	0,1	48,1
Autres salariés	11 000	11 500	11 700	12 000	12 300	12 700	13 000	2,1	10,1

Lecture > Au 1^{er} janvier 2022, 99 900 médecins généralistes exercent en France, dont 65 500 médecins libéraux et mixtes et 18 900 médecins salariés hospitaliers.

Source > DREES, RPPS 2012-2022, calculs DREES.

Les ménages financent une part plus élevée des soins de spécialistes que des soins de généralistes

En 2022, la Sécurité sociale finance 79,8 % de la consommation de soins des médecins généralistes (*tableau 4*)¹, l'État (AME, prise en charge des dépenses des anciens combattants) 0,3 %², et les organismes complémentaires 14,6 %. Les ménages prennent en charge les 5,4 % restants, soit 585 millions d'euros en 2022. Cette part augmente légèrement (+0,2 point).

Entre 2012 et 2022, la part financée par la Sécurité sociale et l'État augmente de 5,3 points, tandis que les parts financées par les organismes complémentaires et les ménages ont baissé respectivement de 2,0 et 3,2 points. La hausse de la part des contrats et des rémunérations forfaitaires dans la rémunéra-

tion des médecins généralistes contribue notamment à cette augmentation du financement par la Sécurité sociale.

La consommation de soins des médecins spécialistes est prise en charge à hauteur de 69,6 % par la Sécurité sociale, 0,3 % par l'État et 19,8 % par les organismes complémentaires. Après avoir atteint un point bas en 2020 à 9,2 %, la part des ménages dans le financement augmente en 2021 et 2022, pour s'établir à 10,4 %.

Ainsi, les ménages financent une part supérieure pour les soins de médecins spécialistes par rapport aux soins de médecins généralistes.

Comme pour les généralistes, le reste à charge des ménages pour les spécialistes a baissé en dix ans (-1,0 point) [*graphique 5*].

Tableau 4 Répartition des dépenses des médecins par type de financeur en 2022

En millions d'euros

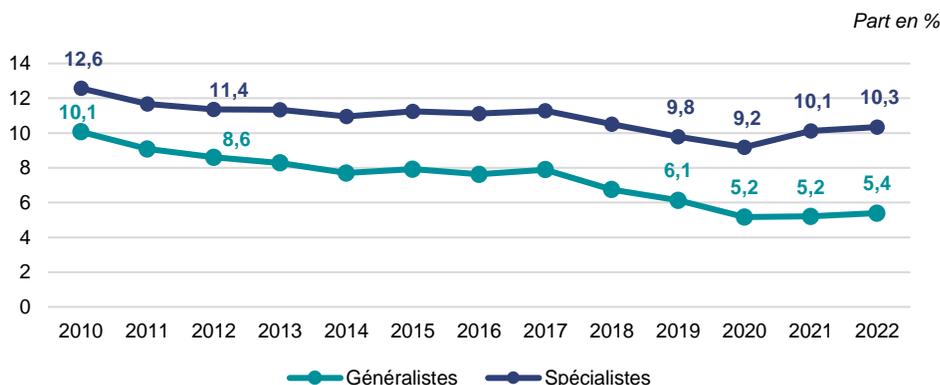
En 2022	Généralistes		Spécialistes	
	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)
Sécurité sociale	8 642	79,8	9 885	69,6
État	27	0,3	38	0,3
Organismes complémentaires	1 581	14,6	2 807	19,8
Ménages	585	5,4	1 468	10,3
Ensemble	10 835	100,0	14 197	100,0

Source > DREES, comptes de la santé.

¹ Le financement des dépenses des médecins a été révisé (voir annexe 3 « Les révisions de l'édition 2022 des comptes de la santé »).

² En application de la loi de financement pour 2021, les dépenses du fonds CSS sont à présent intégrées à celles de la CNAM et ne sont plus financées par l'État

(voir annexe 2). La part prise en charge par l'Assurance maladie augmente en conséquence en 2021 au détriment de celle de l'État (qui passe de 2,3 % en 2020 à 0,3 % en 2021 pour les généralistes et de 1,0 % en 2020 à 0,3 % pour les spécialistes).

Graphique 5 Évolution de la part du RAC des ménages entre 2010 et 2022

Source > DREES, comptes de la santé.

La part des injections Covid réalisées en cabinet libéral augmente pour les généralistes et les spécialistes

Les dépenses de prévention prodiguées par les médecins au titre des injections de vaccins¹ contre le Covid-19 s'élèvent, en 2022, à 96 millions d'euros (tableau 5). La très grande majorité de cette dépense a été effectuée par les généralistes,

essentiellement en cabinet libéral (87 % des injections), le reste des injections ayant été réalisées en centre de vaccination.

Les vaccinations ont été intégralement prises en charge par l'Assurance maladie. Dans le cadre de la campagne de vaccination contre le Covid-19, deux modes de rémunération des médecins et des infirmiers ont été mis en place : la rémunération forfaitaire à la vacation et la rémunération à l'acte. ■

Tableau 5 Les dépenses de prévention des médecins en 2022

En millions d'euros

	2021	2022
Prévention	569	96
Injection de vaccin contre le Covid-19 par des généralistes	545	93
Dont injection en centre de vaccination	172	12
Dont injection à l'acte	372	81
Injection de vaccin contre le Covid-19 par des spécialistes	24	3
Dont injection en centre de vaccination	12	1
Dont injection à l'acte	12	2

Note > Les injections de vaccins contre le Covid-19 par les généralistes représentent 93 millions d'euros en 2022.

Source > DREES, comptes de la santé.

Pour en savoir plus

- > Davin-Casalena, B., Scronias, D., et al. (2023, mai). Les deux tiers des généralistes déclarent être amenés à refuser de nouveaux patients comme médecin traitant. DREES, *Études et Résultats*, 1267.
- > Kamionka, J., Bergeat, M. (2022, décembre). Sept téléconsultations de médecine générale sur dix concernent des patients des grands pôles urbains en 2021. DREES, *Études et Résultats*, 1249.
- > Dixte, C., Vergier, N. (2022, mars). Revenu des médecins libéraux : une hausse de 1,9 % par an en euros constants entre 2014 et 2017. DREES, *Études et Résultats*, 1233.

¹ Depuis l'édition 2022 des comptes de la santé, les dépenses de prévention réalisés par les médecins ne sont plus comptabilisées au sein de la CSBM. Les dépenses de prévention des médecins au titre de la vaccination

complètent ainsi le champ de la consommation de soins courants retracée au sein du tableau 1. On ne retient ici que l'acte de vaccination, pas le vaccin en lui-même.